

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

5ème chambre

Rôle de la séance publique du 18/12/2025 à 09h30

Présidente : Madame RIMEU

Assesseurs : Monsieur HANNOYER et Madame DUBOST

Greffier : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2301466	RAPPORTEURE : Mme DUBOST	
Demandeur	SOCIÉTÉ OMNIUM DE CONSTRUCTIONS, DÉVELOPPEMENTS, LOCATIONS (OCDL) – GROUPE GIBOIRE	LUSTEAU MARIE-BENEDICTE
Défendeur	FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN ASSOCIATION LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE DU MORBIHAN ASSOCIATION LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À LARMOR-BADEN	Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me DUBREUIL Me LE CORNEC
Autres parties	COMMUNE DE LARMOR-BADEN	MARTIN AVOCATS

Requête de la société Omnium de Constructions, Développements, Locations (OCDL) – Groupe Giboire contre le jugement n° 2002843 du 17 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de la Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan et autres, l'arrêté du 6 mars 2020 par lequel le maire de la commune de Larmor-Baden a délivré un permis de construire à la société OCDL – Groupe Giboire pour la rénovation et l'extension de bâtiments existants en vue de la création d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**02) N° 2301469****RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	COMMUNE DE LARMOR-BADEN	MARTIN AVOCATS
Défendeur	FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN	Me DUBREUIL
	ASSOCIATION LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE DU MORBIHAN	Me DUBREUIL
	ASSOCIATION LES AMIS DU GOLFE DU MORBIHAN	Me DUBREUIL
	ASSOCIATION QUALITÉ DE VIE À LARMOR-BADEN	Me LE CORNEC
Autres parties	SOCIÉTÉ OMNIUM DE CONSTRUCTIONS, DÉVELOPPEMENTS, LOCATIONS (OCDL) – GROUPE GIBOIRE	LUSTEAU MARIE-BENEDICTE

Requête de la COMMUNE DE LARMOR-BADEN contre le jugement n° 2002843 du 17 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de la Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan et autres, l'arrêté du 6 mars 2020 par lequel le maire de la commune de Larmor-Baden a délivré un permis de construire à la société OCDL – Groupe Giboire pour la rénovation et l'extension de bâtiments existants en vue de la création d'un complexe hôtelier sur l'île de Berder.

03) N° 2301030**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur	COMMUNE DE LOCMARIA BELLE ILE	SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
Défendeur	ASSOCIATION POUR L'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL DANS LE PAYS D'AURAY	Me BUSSON
Autres parties	SARL LUNETTE IMMO	JACQUEZ DUBOIS

Requête de la commune de LOCMARIA BELLE ILE contre le jugement n° 2003889 en date du 3 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé, à la demande de l'Association pour l'Application de la Loi Littoral dans le Pays d'Auray (AALLPA), l'arrêté en date du 17 février 2020 par laquelle le maire de la commune de Locmaria a délivré à la SARL Lunette Immo un permis de construire une maison d'habitation sur un terrain situé lieudit Samzun.

04) N° 2302420**RAPPORTEUR : M. HANNOYER**

Demandeur	M. et/ou Mme P Jacques	CABINET AVELINE BOQUET STEPHANE
Défendeur	COMMUNE DE LORIENT SCCV FAIDHERBE	CABINET A&E SELARL LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Requête de Mme Jacques et Hélène P contre le jugement n° 2103809 - 2103810 en date du 2 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 février 2021 par lequel le maire de Lorient a accordé à la société civile de construction vente (SCCV) Faidherbe un permis de construire un immeuble de 7 logements valant autorisation de démolir un appentis et division d'un terrain situé 7 rue de la Belle Fontaine.

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE Nantes

5ème chambre

Rôle de la séance publique du 18/12/2025 à 10h30

Présidente : Madame RIMEU

Assesseurs : Monsieur HANNOYER et Madame DUBOST

Greffier : Monsieur GOY

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

01) N° 2500109

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur	M.	K	Arif	Me TRUGNAN BATTIKH
	M.	K	Mohamad Nuri	Me TRUGNAN BATTIKH
	Mme	K	Saïda	Me TRUGNAN BATTIKH
	M.	K	Amar	Me TRUGNAN BATTIKH

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Arif K contre le jugement n° 2314187 en date du 7 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 25 mai 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Istanbul (Turquie) refusant de délivrer à M. Arif K, M. Mohamad Nuri K et Mme Saïda K des visas de long séjour au titre de la réunification familiale a, à son tour, refusé de délivrer les visas sollicités.

02) N° 2500499

RAPPORTEURE : Mme DUBOST

Demandeur M M Ramadan Me. VERITE

DÉFENSEUR MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Requête de M. Ramadan M contre le jugement n° 2108996 en date du 30 aout 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 20 avril 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur, rejetant son recours préalable obligatoire contre la décision du préfet de la Loire du 19 novembre 2020, a confirmé l'ajournement de sa demande de naturalisation à deux ans.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY**03) N° 2500762****RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. A Mohammed

Me BUQUET

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2318879 du 25 février 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 5 septembre 2023 de l'autorité consulaire française à Oran (Algérie) lui refusant la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de conjoint étranger de ressortissante française et l'a enjoint à délivrer à M. A le visa demandé dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

04) N° 2502148**RAPPORTEURE : Mme DUBOST**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme A Malina

Me LE ROY

M. A Nabiullah

Me LE ROY

Mme A Rezwan jan

Me LE ROY

Mme A Shamila

Me LE ROY

M. H Ghulam Hazrat

Me LE ROY

M. T Abdul Motalib

Me LE ROY

Requête du ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2401848 , 2401857 , 2401863 , 2401907 du 16 juin 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Malina A et autres, annulé les décisions implicites de rejet nées du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France refusant de délivrer un visa de long séjour à M. Nabiullah A , M. Rezwan Jan A , Mme Malina A , Mme Shalima A , M. Abdul Motalib T , M. Ghulam Hazrat H ainsi qu'aux deux enfants mineurs Mohammad et Ahmad H .

05) N° 2403554**RAPPOREUR : M. HANNOYER**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur M. D Etoulou

PEREIRA EMMANUELLE

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2111934 du 30 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de M. Etoulou D , annulé la décision du 22 septembre 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a maintenu l'ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur de statuer à nouveau sur la demande de naturalisation de M. D dans un délai de 4 mois à compter de la notification du jugement.

06) N° 2403579**RAPPOREUR : M. HANNOYER**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur Mme S Zirihonon Franceline

Me PRONOST

Requête du ministre de l'Intérieur contre le jugement n° 2112186 du 30 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Zirihonon S , annulé la décision du 10 décembre 2020 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de statuer à nouveau sur la demande de naturalisation de Mme S dans un délai de quatre mois à compter de la notification du jugement.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme ODY

07) N° 2502097

RAPPORTEUR : M. HANNOYER

Demandeur Mme J Zainab BLACHE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Renvoi par le conseil d'Etat, après cassation annulant l'arrêt 23NT00690 du 2 juillet 2024 de la cour administrative d'appel de Nantes, de la requête de Mme Zainab J contre le jugement n° 2206684 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 14 avril 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision en date du 2 décembre 2021 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant un visa d'entrée et de long séjour à Adama Hawa J au titre de la réunification familiale.